Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [10]

Artikel: Genève : une pétition pour la petite enfance

Autor: mm

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278054

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une partie de l'analyse du groupe de travail s'est fondée sur des rencontres et des discussions avec les intéressées. Des séances d'information sur différentes professions traditionnellement masculines ont été organisées à l'intention exclusive des jeunes filles en fin de scolarité obligatoire. S'il n'est pas possible de tirer de véritable conclusion de ces séances, quelques idées principales apparaissent toutefois. Ainsi, les jeunes filles estiment que la plupart des métiers exercés habituellement par des hommes pourraient l'être également par des femmes ; quand une fille renonce à un métier masculin, c'est rarement à cause des parents ; l'influence des camarades ou des enseignants semble plus forte ; enfin, beaucoup d'élèves ont déclaré que les professions dites masculines sont dans l'ensemble mal connues des filles.

Le GIP se propose de tenir compte, dans l'avenir, de ces nouvelles données. Par l'intermédiaire des offices d'orientation scolaire, une information accrue sera fournie aux jeunes filles, ainsi qu'à leurs parents et aux enseignants. De nouvelles séances d'information réservées aux jeunes filles seront organisées. Ces efforts conjugués devraient contribuer à l'évolution des mentalités, du moins le GIP le souhaite-t-il. — **(mh)**

GENEVE : UNE PETITION POUR LA PETITE ENFANCE

Une pétition émanant d'un groupe de parents inquiets du développement de la politique de la Ville à l'égard des crèches, garderies et jardins d'enfants circule actuellement à Genève.* Elle demande au Conseil municipal de veiller au maintien des acquis obtenus ces dernières années dans le domaine des institutions de la petite enfance et qui apparaissent menacés par certaines mesures récemment instaurées. Les parents signataires craignent, en particulier, une baisse de la qualité de l'accueil qui se traduirait par l'augmentation du nombre d'enfants par groupe, la diminution du personnel et la remise en cause de sa formation. Ils s'élèvent contre la hausse des tarifs des garderies et jardins d'enfants et considèrent enfin que l'effort pour ouvrir de nouvelles institutions est « dérisoire ».

Cette crispation des rapports entre utilisateurs et autorités municipales nécessite un bref retour en arrière pour en comprendre tant soit peu l'origine.

Jusqu'en 1981, les crèches, garderies et jardins d'enfants fonctionnaient sur une base de financement plus ou moins caritative. A partir de cette date, la Ville a accordé à toutes ces structures d'accueil une garantie de déficit à 100 % (près de 8 millions par année) leur permettant de se doter d'une infrastructure de qualité et d'augmenter notablement les salaires. Toutefois, au fil des ans, les rapports des contrôleurs financiers ont mis en évidence de sérieux problèmes dans l'organisation administrative et comptable de certaines institutions. A la suite d'une motion au Conseil municipal, un rapport d'expertise a été dressé (rapport Berger, juillet 1985). Il a abouti à des accords avec les responsables liés à l'ampleur des subventions allouées, ainsi qu'à la création, dès le 1er janvier 1986, d'une Délégation à la petite enfance.

Celles-ci a pour fonction de coordonner, gérer et administrer l'ensemble du secteur de la petite enfance sur le plan administratif, financier et pédagogique. C'est à M. Jean-Marc Boillat, ancien directeur de crèche, que revient la délicate mission de veiller à une saine gestion des fonds publics, tout en respectant le caractère privé des 30 institutions concernées, qui a été maintenu.

L'évaluation de leur fonctionnement a conduit le délégué à la petite enfance à proposer certaines modifications, par

▷

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.
Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.
Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG

exemple au sujet du taux d'occupation. Si celui des crèches est acceptable (86 %), celui des garderies se révèle insuffisant (68 %), toute l'infrastructure étant prévue pour une occupation optimale. Il s'agit donc bien d'augmenter le nombre d'enfants par groupe dans une proportion raisonnable, tout en répondant mieux aux pressantes demandes d'admission. Le taux d'encadrement du personnel est, pour sa part, deux fois supérieur à ce qu'on trouve ailleurs en Suisse. Il n'est pas question de le diminuer, mais d'assurer un rapport équitable entre lui et le nombre d'enfants présents (et non théoriquement inscrits).

La formation du personnel n'est pas remise en cause. Elle bénéficiera, au contraire, d'un certain nombre de jours par année pour organiser et gérer sa formation continue. Il faut aussi souligner l'ouverture, dès septembre, d'une nouvelle école de nurses qui en garantira la qualité professionnelle. Quant à la hausse des tarifs, les jardins d'enfants et garderies ont, pour l'instant, simplement été rendues attentives au fait qu'ils étaient trop bas, certains n'ayant pas changé depuis 15 ans. Enfin, dans le cadre d'un plan quadriennal, la Ville a prévu la création de quatre nouvelles structures d'accueil offrant 130 places à plein temps. Il reste aux autres communes du canton à ouvrir, à leur tour, de plus nombreuses institutions.

L'époque de totale autonomie dont jouissaient les crèches, garderies et jardins d'enfants est, il est vrai, révolue au nom d'autres principes de fonctionnement. Les enfants doivent en être les principaux bénéficiaires et, c'est dans cet esprit, qu'il faut souhaiter voir aboutir les négociations entre tous les milieux concernés. — **(mm)**

• Adresses de contact : Groupe parents-petite enfance, Centre de loisirs des Asters, 45, rue Schaub, 1202 Genève et Centre F-Information, 1, rue des Barrières, 1211 Genève 3, tél. 21 28 28. Délai de récolte des signatures : 31 octobre 1986.

POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE EN VALAIS

Décidément la commission d'étude pour la condition féminine en Valais est grandement mise à contribution cette année ! La révision partielle de la loi fiscale, succédant à celle de la loi scolaire, est à l'ordre du jour de cette rentrée parlementaire. Or, l'injustice faite aux filles à l'école et stigmatisée récemment par la commission, continue de les frapper lorsqu'elles deviennent épouses et mères. Cela n'a pas échappé à cet organe consultatif qui, dans son nouveau rapport intitulé « Les femmes et la fiscalité », propose au Gouvernement des solutions concrètes pour remédier à cet injuste état de fait.

Dans la législation actuelle, les conjoints exerçant tous deux une activité lucrative sont soumis à des taux d'imposition bien supérieurs à ceux supportés par les couples non mariés. La nécessité de corriger cette injustice unanimement reconnue est prioritaire. D'accord, souligne la commission, à condition de reconnaître aussi que « ce n'est pas le mariage qui réduit la capacité contributive des familles et leur niveau de vie, mais le fait d'avoir des enfants ». Il serait donc temps d'appliquer une véritable politique familiale en allégeant substantiellement la fiscalité des familles.

La commission a examiné, chiffres à l'appui, les différents systèmes d'imposition mis à l'étude par le Parlement. Elle les écarte tous car ils sont générateurs de maux justement combattus : nouvelles injustices et coûts trop élevés. Elle propose une solution originale : l'adoption d'un système mixte d'imposition : **la taxation séparée du produit du travail de l'épouse.** Les revenus provenant du travail et des rentes de celle-ci seraient imposés selon le taux qui leur est propre, tandis que les autres revenus et la fortune feraient l'objet d'une déclaration commune du couple, signée par les deux conjoints.

De plus, la commission propose que les déductions pour enfants soient effectuées sur le montant de l'impôt et non sur le revenu. Elles devraient surtout être plus importantes, lorsque l'un des conjoints doit renoncer à exercer une activité lucrative pour s'occuper de ses enfants.

Certains points de la législation, « sources de discrimination pour les femmes en Valais » devraient être reconsidérés.

La femme mariée abandonnant une activité à plein temps pour une activité à temps partiel, devrait **avoir droit à une taxation intermédiaire.**

Les frais occasionnés par la **garde des enfants** devraient pouvoir être déduits dans la détermination du revenu imposable au même titre que les autres frais d'acquisition du revenu.

Les **pensions alimentaires** versées pour les enfants ne devraient pas être considérées comme un revenu pour celui qui en a la garde : elles devraient être imposées chez le conjoint qui les verse et non chez celui qui les reçoit.

Espérons que le Gouvernement et le Parlement accueilleront favorablement ces propositions pour une législation plus juste et mieux adaptée à la mentalité et aux mœurs de notre temps.

— **(fl)**

AGENDA

L'IMAGE DE LA FEMME DANS LES MEDIAS

*C'est autour de ce thème que se déroulera la **Journée neuchâteloise des femmes,** le **samedi 25 octobre,** dès 9 h 30, sous la « Bulle », à Neuchâtel (devant le Collège latin). Cette rencontre est organisée par le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises (case postale 37, 2068 Hauterive) en collaboration avec l'Institut de journalisme et de communications sociales de l'Université de Fribourg et le Forum économique et culturel des régions « La Bulle ». Six oratrices et un orateur traiteront de l'image de la femme dans la presse écrite, à la radio et à la télévision et dans les manuels scolaires.*

MAISON DE LA FEMME

Eglantine 6, **Lausanne**

Lundi 20 octobre, 20 h 15 : *exposé de Mme A.-C. Imhoff-Scheier, docteur en droit, sur la publicité personnalisée, intitulé « Vous avez gagné ! » (organisation FRC).*

Du 28 au 30 octobre, *toute la journée : grand marché d'artisanat.*

LYCEUM-CLUB

Rue de Bourg 15
1003 Lausanne

Vendredi 10 octobre, à 17 h : Mme Dolly Duc, *préfet substitut du district de Lausanne, nous parlera du métier de préfet. Entrée non-membres : 3 francs.*

Vendredi 17 octobre, à 17 h : Suzanne Sancho y Aguilar, *lycéenne : « Une chevauchée à travers les mille ans de l'époque médiévale européenne (Les Croisades, la courtoisie, les monastères, l'art de vivre) ». Entrée non-membres : 3 francs.*

Vendredi 24 octobre, à 17 h : *récital de **Benedetta Simonatti,** pianiste (premier prix ex aequo lors du concours des Lyceum de Suisse, octobre 1985). Œuvres de F. Mendelssohn, F. Chopin, F. Liszt. Entrée non-membres : 7 francs.*

Vendredi 31 octobre, à 17 h : Marguerite Weber-Perret, *lycéenne, « L'Alliance culturelle romande » et « La moisson sur les pierres ». Entrée non-membres : 3 francs.*